



AVANCEMENT 2022

Réunion à la DRCPN

Après avoir rappelé ses exigences :

- Retour dans leur service d'origine de nos collègues (volontaires) ayant été contraints à une mobilité dans le cadre d'une promotion antérieure.
- Application des circulaires avancement avec respect des ratios de promotions dédiés aux collègues exerçant la nuit.
- La résorption des viviers SUEP.

UNSA Police obtient :

- ✓ Nomination sur place des brigadiers-chefs et majors.
- ✓ La possibilité de cumuler l'avancement et la mutation pour tous les grades.
 - Option 1 : Renoncer à la mutation et être nommé au 01/01/22.
 - Option 2 : Renoncer à l'avancement pour bénéficier de la mutation.
 - Option 3 : Mutation effective au 01/09/22 et avancement au 02/09/22.

RAPPROCHEZ-VOUS DE VOS DÉLÉGUÉS POUR PLUS D'INFORMATIONS !